## Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains

## Concernant

Une demande de crédit d'investissement de CHF 440'000.- pour l'analyse de variantes énergétiques d'approvisionnement des futurs bâtiments à réaliser dans le périmètre des différents plans d'affectation, le suivi et la mise à jour du Plan directeur des énergies, ainsi que des mesures de mise en œuvre, de suivi et de pilotage de la politique énergétique yverdonnoise pour les années 2024-2027

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs de la Municipalité, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers.

La Commission a siégé le 19 février 2024 pour l'étude du préavis cité en titre.

Elle était composée, de Mmes et MM. Laurent ROQUIER, Olivier JAQUIER, Ervin SHEU, Juan Antonio RAMIREZ, Françoise PANASCI, Layla OUTEMZABET, Raluca VILLARD, excusée et remplacée par Pascal GANFNER et de la soussignée, Présidente, désignée rapportrice.

La délégation municipale était composée de MM. Fabrice WEBER, chef du Service des finances, Pierre DESSEMONTET, Syndic, Benoist GUILLARD, Municipal en charge du SEY, Jean-Michel GERMANIER, chef de service du SEY, Pierre-Alain KREUTSCHY, responsable du Département Commercial & Développement, et de Diego SANCHEZ GOULD, responsable du Département Systèmes d'information & Finances.

La Commission des finances a invité la délégation du SEY à sa séance du 19 février pour passer en revue les 5 derniers préavis portés par SEY et en particulier le PR23.36PR concernant la demande de crédit d'investissement de CHF 11'000'000.- comme participation de la Ville d'Yverdon-les-Bains au capital de la société Energie Naturelle Mollendruz SA. Nous avons aussi évoqué brièvement le préavis qui nous occupe et la remercions pour sa disponibilité et ses explications.

Si les membres de la Commission des finances sont tout à fait convaincu-es du bienfondé de la démarche, un doute sur son financement s'est installé au sein de la Commission.

En effet, la Commission se demande si ce genre de travail justifie de faire appel à des expert-es externes et si les cadres du SEY, nombreux-ses et bien formé-es, ne seraient pas à même de réaliser ces analyses et ces mises à jour. Elle craint aussi que ces coûts additionnels de prestations externes se retrouvent sur la facture du consommateur, déjà particulièrement élevée à Yverdon-les-Bains.

La réponse qui lui a été donnée par la délégation du SEY sur ce sujet ne l'a pas tout à fait convaincue et c'est à une faible majorité et avec des abstentions qu'elle a refusé ce préavis, sur ses aspects financiers.

## **Conclusion:**

La Commission des finances invite le SEY à mener à bien ces analyses et ces mises à jour sur son budget ordinaire. Pour le reste, elle renvoie au rapport de la commission ad hoc.

C'est à une faible majorité et avec des abstentions que la Commission des finances vous invite, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à refuser cette demande de crédit, tout en invitant le SEY à trouver les moyens de réaliser ce travail nécessaire avec ses propres capacités et compétences.

Sophie MAYOR Présidente

Yverdon-les-Bains, le 26 février 2024